



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 50791

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur son etonnement devant le desengagement de l'Etat vis-a-vis de l'association departementale d'aide aux toxicomanes des Yvelines, l'Adato. En effet, l'Etat, participant au financement de son service telephonique departemental Allo Parents Adolescents, vient d'annoncer son retrait pour l'annee 1992. Ce desengagement hypothèque gravement la survie de cette association alors meme que la participation de l'Etat n'excédait pas 25 p 100 du budget previsionnel 1992. Cette decision remet en cause un service qui, en trois ans, a demontre son utilite et son efficacite. Il lui demande donc les raisons d'un desengagement lourd de consequences pour l'association et les nombreux jeunes qui y avaient recours.

Texte de la réponse

Reponse. - La delegation generale a la lutte contre la drogue et la toxicomanie a mis en place en janvier 1990 un service national d'accueil telephonique, « Drogue Info Service ». Cette mise en place conduit le ministre de la sante et de l'action humanitaire a ne plus soutenir les diverses initiatives visant l'accueil telephonique developpees par les centres de soins pour toxicomanes. Le service « Allo Parents - Adolescents » gere par l'Adato ne pourra plus en consequence beneficier en 1992 des moyens alloues par le ministere de la sante et de l'action humanitaire. Le ministre de la sante informe l'honorable parlementaire que « Drogue Info Service » s'organise en poles regionaux, cette organisation devant tenir compte des activites telephoniques prealablement developpees par les structures locales et s'adjoindre, si besoin est, les competences presentes au sein de ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Etienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50791

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4861